

# La France vers la fin de la laïcité, à cause d'élus UMPS comme ceux de Pessac ?

Comme vous avez pu le découvrir dans le N° 125 <http://www.ripostelaique.com/Il-faut-deferer-le-maire.html> la tranquille ville de Pessac (Gironde) est en ce moment même le siège d'un affrontement entre la presque totalité des élus municipaux menés par M. Benoît qui ont décidé de subventionner, malgré l'interdiction de la loi, les activités culturelles d'une partie de leurs administrés et quelques défenseurs de la Laïcité républicaine, dont le nombre grandit chaque jour, décidés à faire respecter la loi de 1905 qui consacre la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'Association de Défense de la Laïcité à Pessac (ADLP) s'oppose à la décision de la mairie de mettre à disposition d'associations musulmanes un local qui serait transformé en salle de prière, ce qui équivaut à une subvention. Décision complètement illégale au regard de la loi de 1905 et donc grossièrement camouflée en « création de centre culturel musulman ». La manœuvre est d'autant plus transparente que des déclarations dans la presse annoncent l'ouverture d'un lieu de culte et que l'opposition municipale publie sur son site le document suivant :

## Un vote naturellement favorable à un lieu de culte musulman

*Le conseil municipal a eu lieu le 17 décembre dernier. Parmi les sujets débattus, un a plus particulièrement retenu l'attention de la presse, celui de la future mise à disposition d'une salle pour pratiquer le culte musulman.*

*Le risque était grand que cette délibération donne lieu à des surenchères et des polémiques politiciennes alors que la*

*pratique religieuse dans notre ville doit être respectée, quel que soit le culte choisi.*

*La laïcité impose ce respect ainsi que notre plus grande neutralité dans les choix privés de nos concitoyens. Pour autant, il n'était pas normal que le culte musulman ne dispose pas d'un lieu décent. Je rappelle que notre programme de campagne mentionnait expressément cette exigence lors des élections municipales de 2008.*

*C'est donc tout naturellement que nous avons joint nos votes à ceux de la majorité pour permettre cette mise à disposition d'une salle municipale et ouvrir la voie à la convention qui devra être signée. Les aspects pratiques seront ainsi vus par la suite avec le souci de préserver les intérêts de toutes les parties, en particulier en termes de stationnement et d'accessibilité.*

*Précisons aussi que cette solution est temporaire en attendant la construction d'un bâtiment à l'initiative des associations représentatives du culte musulman.*

*Notre accord sans réserve s'est manifesté par notre vote favorable, sans que nous ayons estimé utile d'ajouter aux prises de parole que nous avons très largement partagées.*

*Nous avons ainsi jugé que la sobriété devait être de mise dans notre attitude en conseil municipal pour manifester notre respect sur un sujet qui touche aux principes de notre vie en société.*

Source : Pessac avenir le site de l'opposition municipale ([http://www.pessacavenir.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=28:un-vote-naturellement-favorable-a-un-lieu-de-culte-musulman&catid=29:actualites&Itemid=33](http://www.pessacavenir.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=28:un-vote-naturellement-favorable-a-un-lieu-de-culte-musulman&catid=29:actualites&Itemid=33) )

Edifiant document signé par M. Benoît Raynal (UMP) dans lequel le mot culturel n'apparaît même pas une seule fois !

## **Laïcité, les symptômes d'une mort programmée**

Que déduire de ce qui se passe à Pessac ?

PS et UMP se retrouvent dans la même politique de violation

directe du principe de Laïcité, de non-respect de la loi de 1905 :

*Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.*

Motif avoué : le clientélisme électoral.

La mairie évoque des « engagements » dans ses délibérations du 17 décembre 2009 et l'opposition va jusqu'à inscrire dans son programme de campagne « une exigence de lieu de culte décent » !

Dans un même élan, les représentants locaux des deux plus grands partis de France vendent donc les principes de la République pour une poignée de bulletins de votes. Les rares citoyens capables de distinguer la réalité au travers des mensonges de leurs propres représentants sont-ils les seuls à encore avoir la volonté de faire vivre une République laïque ? Où sont les réactions indignées des état-majors politiques face au dévoiement des principes fondateurs de notre société ? Où sont les sanctions des élus qui n'invoquent la Laïcité que pour mieux la trahir ?

La classe politique semble ici agir comme si la Laïcité, étant condamnée à disparaître, était devenue quantité négligeable.

## **Laïcité à vendre, quel prix pour les citoyens ?**

Le cas de Pessac est archétypal d'une attitude qui se répand partout en France, chez des élus de toutes tendances : l'achat des votes musulmans par l'abandon des valeurs républicaines et en premier lieu de la Laïcité.

C'est maintenant un fait que plus personne ne conteste, l'Etat, par l'intermédiaire des collectivités locales est devenu le plus grand bâtisseur de mosquées de France, sans compter les innombrables « centres culturels » auxquels il ne manque bien souvent qu'un minaret pour être appelés de leur

vrai nom.

Elus de droite et de gauche, sous les yeux effarés de leurs administrés, rivalisent d'ingéniosité pour contourner les lois qui faisaient de la France un pays laïc, respectueux des croyances individuelles mais non impliqué dans leurs expressions collectives.

Les valeurs qui sont notre patrimoine à tous sont bradées à vil prix dans l'espoir de ceindre une écharpe tricolore pour quelques années de plus.

Pitoyable trahison de la République et de la Nation par ceux qui déshonorent l'ensemble de la classe politique tant que le silence complice actuel de cette dernière perdure.

Les vociférations communautaristes ont le don d'étourdir les élus les politiques les plus influençables et de leur faire oublier que la majorité de la Nation française n'a aucunement l'intention de voir la France transformée en République multiculturelle dépouillée des valeurs qui font aujourd'hui son identité.

L'existence d'une condamnation à dix ans d'inéligibilité pour toute atteinte au principe de Laïcité suffirait probablement à réveiller la mémoire des élus qui oublient aujourd'hui si facilement la loi de 1905 quand les échéances électorales approchent, mais il semble que le responsable politique national capable de proposer une telle mesure n'existe pas encore.

En attendant ce jour, la Laïcité française, morceau par morceau, part en lambeaux...

**Alain Wagner**